



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : archives

Question écrite n° 15571

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème posé par les archives des anciens départements d'Algérie. En effet les archives de l'état civil, ainsi que des dossiers médicaux, des diplômes et bien d'autres documents officiels des Français originaires d'Algérie sont dans leur intégralité restés sur place. Le service central de l'état civil de son ministère à Nantes ne détient qu'une partie de ces documents sous microfilm. Ceci pose de nombreux problèmes à nos compatriotes lorsqu'il s'agit de refaire des papiers, de faire face à un décès, ou pour des démarches administratives. En 2003, un accord entre les deux gouvernements avait prévu la réalisation d'une importante opération de numérisation sur place, dans les communes, des registres d'état civil, par du personnel détaché par l'État français. Moyens financiers dégagés, personnel mobilisé et pourtant, l'opération n'a jamais été initiée. Il souhaiterait savoir si des négociations vont être engagées avec l'État algérien afin de pouvoir récupérer ces documents permettant ainsi à de nombreux de nos compatriotes d'avoir accès à l'ensemble de leurs documents administratifs.

Texte de la réponse

La question des archives de l'état civil des Français originaires d'Algérie qui n'ont pas été reproduites sur microfilm, de sorte que bon nombre des familles concernées sont dans l'impossibilité de reconstituer la généalogie familiale, a été évoquée à plusieurs reprises avec les autorités algériennes au cours de la dernière décennie. A l'occasion de la visite d'État effectuée en Algérie en 2003, le Président Jacques Chirac avait obtenu un accord de principe des autorités algériennes pour le microfilmage de ces actes, mais le projet s'est heurté à des difficultés lors de sa mise en oeuvre. Une nouvelle proposition, tenant mieux compte des réalités et associant toutes les administrations concernées par le projet, faite aux autorités algériennes en 2007, est restée sans suites. Lors de la visite d'État du Président de la République, François Hollande, en Algérie, les 19 et 20 décembre 2012, la reprise du dialogue concernant les archives et la mise en place d'un groupe de travail ont été décidées. Dans ce cadre, les possibilités de numérisation des actes d'état civil dont le service central de l'état civil du ministère des affaires étrangères ne dispose pas de copies pourront être réexaminées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15571

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 278

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1813